

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Décision du 17 août 2018 portant délégation de signature  
(Office français de l'immigration et de l'intégration)**

NOR : INTV1823112S

Le directeur général de l'Office français de l'immigration et de l'intégration,  
Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5223-1 à L. 5223-6 ;  
Vu le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, notamment ses articles L. 744-3 et L. 744-9 ;  
Vu le décret du 17 décembre 2015 portant nomination du directeur général de l'Office français de l'immigration et de l'intégration – M. LESCHI (Didier) ;  
Vu la décision du 31 décembre 2013 modifiée portant organisation générale de l'Office français de l'immigration et de l'intégration,

Décide:

Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée aux auditeurs et auditrices asile contractuels de la direction territoriale de Paris, ci-après désignés, à l'effet de signer les offres de prise en charge précisant les conditions matérielles d'accueil des demandeurs d'asile, ainsi que les bons de transport permettant à ces derniers de rejoindre leur hébergement :

- 1° Mme Sophie Tuffrau ;
- 2° Mme Sivasini Kulanthavelu, jusqu'au 30 décembre 2018 ;
- 3° Mme Zahia Abkari, jusqu'au 31 décembre 2018 ;
- 4° Mme Ligia Moreno Ramos, jusqu'au 31 décembre 2018 ;
- 5° Mme Chloé Joubert, jusqu'au 31 décembre 2018 ;
- 6° Mme Koumba Sy, jusqu'au 31 décembre 2018 ;
- 7° M. Hugo Farine, jusqu'au 31 décembre 2018 ;
- 8° M. Heykel Saidini, jusqu'au 31 décembre 2018 ;
- 9° M. Jean-Jacques Pasco, jusqu'au 31 décembre 2018.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 17 août 2018.

*Le directeur général de l'Office français  
de l'immigration et de l'intégration,*  
D. LESCHI